

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019-2020

15 JUILLET 2020

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À DÉVELOPPER DE NOUVELLES STRATÉGIES
PÉDAGOGIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À
RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS

DÉPOSÉE PAR **MMES ALEXIA BERTRAND ET JOËLLE KAPOMPOLE ET M.
MANU DISABATO ET MME DIANA NIKOLIC, MM. EDDY FONTAINE ET
RODRIGUE DEMEUSE.**

RÉSUMÉ

Depuis le début du confinement, les établissements de l'enseignement supérieur et les étudiants ont dû s'adapter au covid-19 en temps réel. Ils ont basculé du jour au lendemain d'un enseignement principalement dispensé en présentiel, à un enseignement principalement à distance. Tant les étudiants que les enseignants ou le personnel administratif ont été impactés par ce bouleversement. Il est nécessaire de pouvoir tirer les enseignements de cette crise en matière d'enseignement à distance, de prendre les mesures adéquates afin d'en pallier les difficultés et de renforcer l'égalité d'accès aux outils mis en œuvre.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À DÉVELOPPER DE NOUVELLES STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS	4

DÉVELOPPEMENTS

Depuis le début du confinement, les établissements de l'enseignement supérieur ont dû s'adapter au covid-19 en temps réel. Ils ont basculé du jour au lendemain d'un enseignement principalement dispensé en présentiel, à un enseignement principalement à distance. Tant les étudiants que les enseignants ou le personnel administratif ont été touchés par ce bouleversement. Certains étaient mieux outillés, ou mieux préparés, d'autres ont dû se faire aider ou se faire prêter du matériel adéquat, notamment par les institutions dans lesquelles ils étudient. D'autres ne pouvaient pas suivre les cours dans des conditions de travail adéquates.

Cette crise sanitaire doit être une opportunité pour repenser la manière dont les étudiants sont accompagnés et évalués. Un état des lieux doit être également effectué afin de mesurer la fracture numérique dont sont victimes certains étudiants.

Cette réflexion doit prendre en considération la problématique de la précarité étudiante dans sa globalité. Laquelle doit s'intégrer dans le plan de lutte contre la pauvreté.

Aussi, il sera nécessaire de pouvoir tirer les enseignements de cette crise en matière d'enseignement à distance :

- mettre en avant les bonnes pratiques ;
- analyser les avantages et inconvénients de ce type d'enseignement ;
- évaluer la qualité des contenus ;
- évaluer les besoins des enseignants et des étudiants ;
- évaluer la fracture numérique.

Le numérique ne doit pas être un frein mais au contraire une opportunité. Cela dit, un préalable est essentiel, tout étudiant doit avoir accès à du matériel et des conditions de travail adéquates. La transmission de savoirs et de compétences peut se concevoir sous différentes formes, tant en présentiel qu'à distance. Pourquoi ne pas profiter de cette crise pour réfléchir à nos méthodes d'enseignement dans le supérieur ? Pourquoi ne pas viser un apprentissage amélioré ? Un enseignement augmenté ?

La palette est large : classes inversées, évaluations formatives, auto-évaluations, etc.

Avec le soutien du Gouvernement et de l'ARES, chaque établissement doit développer une stratégie d'innovation pédagogique qui lui

convient, en tirant les leçons de la crise, pour faire face aux nouveaux défis qui attendent ses étudiants et en vue d'améliorer l'accompagnement des étudiants.

Parmi ces défis : la nécessité d'un accès à du matériel numérique, la formation des professeurs à de nouvelles pédagogies ainsi qu'au numérique, le renforcement et l'évaluation des activités d'aide à la réussite pour les étudiants connaissant des difficultés, la digitalisation des savoirs, l'obsolescence accélérée des connaissances, la transformation de l'économie ou la nécessité de développer des *softs skills* sans abandonner les *hard skills* pour autant.

Différentes réponses peuvent être apportées par les établissements d'enseignement supérieur. L'une d'entre elles est une pédagogie adaptée :

- des classes inversées même pour de grands groupes,
- des évaluations formatives tout au long de l'année lorsque le cours s'y prête,
- des auto-évaluations (la capacité de s'autoévaluer fait partie des *softs skills* recherchés par les employeurs potentiels) pour une amélioration continue de ses apprentissages.

Au vu de l'impact des changements induits par ce type d'outils – qui ne sont pas uniquement d'ordre technologiques mais aussi, notamment, sociaux et psychologiques – il est également nécessaire que cela se fasse avec une adhésion des communautés étudiante et académique via une participation de ces acteurs à la réflexion et aux décisions sur l'évolution de notre enseignement supérieur.

La présente proposition de résolution vise à lancer cette importante réflexion en encourageant les acteurs, en les sensibilisant et en les accompagnant.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À DÉVELOPPER DE NOUVELLES STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS

-
- Vu les décisions du Conseil national de Sécurité du 12 mars 2020 ;
 - Vu la circulaire n°7509 du 13 mars 2020 qui a suspendu les activités d'apprentissage en présentiel à partir du 14 mars 2020 dans les universités, les Hautes Écoles et les Écoles supérieures des Arts ;
 - Vu la circulaire n° 7517 du 18 mars 2020 qui indique que, dans la mesure du possible, les modules de cours sont organisés à distance. Ainsi, les activités d'apprentissage à distance remplacent les activités d'apprentissage en présentiel qui sont suspendues. L'objectif est de tout mettre en œuvre pour respecter le calendrier académique et l'acquisition des compétences par les étudiants ;
 - Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 6 du 24 avril 2020 relatif à l'organisation de la fin de l'année académique 2019-2020 ;
 - Considérant les très nombreux articles de presse, reportages dans les médias audiovisuels, au sujet de l'enseignement à distance et des évaluations de la 2e session de l'année académique 2019-2020 ;
 - Considérant que de très nombreux pays vivent la même situation et ont pris des mesures similaires aux mesures prises par le Gouvernement de la FWB ;
 - Considérant que certaines activités d'apprentissage ne peuvent se dérouler en distanciel ;
 - Considérant que d'autres filières d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, par exemple l'enseignement de promotion sociale, ont des pratiques pédagogiques dont l'enseignement supérieur pourrait s'inspirer ;
 - Considérant l'étude demandée en juin 2020 par la Ministre de l'Enseignement supérieur à l'ARES et à l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour évaluer sur plusieurs années les impacts de la crise à plusieurs niveaux :
 - Impact psychologique sur les étudiants et enseignants ;
 - Impact académique : réussite/échec – poursuite/abandon des étudiants ;
 - Impact pédagogique ;
 - Considérant qu'il faut développer une stratégie d'innovation pédagogique en tirant les leçons de la crise pour faire face aux nouveaux défis du 21e siècle ;
 - Considérant que les cours en ligne ont été mis en place dans l'urgence et qu'il est nécessaire de travailler à une adhésion des communautés étudiante et académique pour développer les outils numériques ;
 - Considérant la déclaration de politique communautaire prévoyant de :
 - « renforcer l'accompagnement des étudiants, avec une attention particulière pour les étudiants de première année de l'enseignement supérieur » ;
 - « encourager les évaluations formatives et la généralisation des examens blancs » ;
 - Considérant la volonté du Gouvernement d'adopter prochainement un plan de lutte contre la pauvreté ;
 - Considérant la nécessité d'assurer un accès égalitaire des étudiants aux matériels aux d'apprentissages numériques ;
 - Considérant la nécessité d'évaluer et, le cas échéant, de renforcer l'accompagnement des étudiants via les activités d'aide à la réussite ;
- Le Parlement de la Communauté française demande au Gouvernement :
- de tirer les enseignements de cette crise en matière d'enseignement à distance dans notre enseignement supérieur ;
 - d'inciter les établissements d'enseignement supérieur, en concertation avec l'ensemble des acteurs, à développer des outils et des stratégies pédagogiques pour répondre aux nombreux défis auxquels notre société est actuellement confrontée, pour stimuler la créativité pédagogique des enseignants et augmenter la participation et l'accessibilité pour les étudiants et les soutenir dans leurs démarches ;

- de saisir l’ARES pour effectuer un inventaire des bonnes pratiques en matière d’enseignement à distance et en matière de nouvelles pédagogies ;
- de mettre un point d’attention aux activités d’aide à la réussite dans le cadre de l’évaluation du décret paysage.

A. BERTRAND

J. KAPOMPOLE

M. DISABATO

D. NIKOLIC

E. FONTAINE

R. DEMEUSE